

INTITULE DU POSTE

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA PARIS LA VILLETTE _2022-1074921_MCF_VT-UPU_CAT 1

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maitre de Conférence / Ville & Territoires – Urbanisme & Projet urbain / catégorie 1

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région	IDF
Département	75
Adresse	144 avenue de Flandre 75019 PARIS

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants (2 100 étudiants inscrits en 2021/2022).

L'ENSAPLV est par ailleurs membre fondateur de la COMUE HESAM Université.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

Dans le cadre d'HESAM Université, l'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- **Six unités de recherche**, labellisées « équipe d'accueil » ou appartenant à des Unités Mixtes de Recherche du CNRS, associées, depuis 2020, au collège doctoral d'HESAM Université ([École doctorale Abbé-Grégoire - ED 546](#)) et fonctionnant à partir de dotations du ministère de la Culture et d'autres ressources sur contrats (autres ministères, collectivités locales, agences nationales de moyens, opérateurs privés...). Ces unités de recherche développent des programmes scientifiques propres, s'inscrivant dans la diversité des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires.

Dans ce cadre AMP (Architecture, Milieu, Paysage) est une équipe d'accueil labellisée par HESAM Université et le GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain) est une équipe d'accueil labellisée par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Le MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception) est une unité de recherche de l'UMR MAP, le LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie) et le LET-LAVUE (Laboratoire Espaces Travail) sont des unités de recherche de l'UMR LAVUE et AHTTEP-AUSSER (Laboratoire Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine) et une unité de recherche de l'UMR AUSSER.

- [trois chaires partenariales](#), labellisées par le ministère de la Culture et portées ou co-portées par l'ENSAPLV :

- Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre. La Preuve par Sept et les économies circulaires de l'architecture (EFF&T) ;

- Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ;

- Le logement demain.

Des conventions d'amorçage des trois chaires ont été signées avec le ministère de la Culture pour la période 2020-2023.

- **trois réseaux scientifiques et thématiques (RST) :**

- RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ;

- LIEU (Réseau Logiques Identités Espace Urbanité) ;

- PhilAU (Réseau scientifique thématique Philosophie Architecture urbain).

- **une offre de formation à la recherche dès le Master 1** en lien avec les équipes de recherche se déployant dans le cadre de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

- un [post-master international Recherches en architecture habilité par HESAM Université](#) ;

- un **post-master** habilité Ministère de la Culture : **DSA** (Diplôme Spécialisé en Architecture) «**Projets de territoire** » ;

- **des doctorants**, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR, dont plusieurs financés par différents organismes publics et privés (ministère de la Culture, [Fondation Caisse des dépôts](#), contrats CIFRE de l'[association nationale recherche technologie \(ANRT\)](#), etc.).

3 000 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

L'enseignant.e chercheur.e, en lien avec les équipes existantes, aura les charges suivantes :

En cycle Licence, 192 h :

- Assurer la responsabilité (112h) d'un groupe de projet du semestre 6 « Initiation au projet urbain » abordant les échelles de la ville et des territoires.
- Participer au co-encadrement (80h) d'un groupe de projet du semestre 1 « Initiation au projet d'architecture, théorie de l'architecture, de la ville et des territoires ».
- Participer à l'encadrement des rapports de licence (S6, 28h).

En cycle Master, 3 h :

- Participer à l'enseignement « Les approches critiques des transitions écologiques » construit et porté collectivement par les enseignants du champ VT sous forme d'interventions partagées et de débats organisés avec les étudiants (S8 et/ou S9).

En Post-Master, entre 125h :

- Participer à l'une des formations post-master de l'ENSAPLV (DSA Projets de Territoire ou HMONP, suivant les besoins de l'école et du profil du candidat).

En DSA Projets de Territoire, assurer l'encadrement :

- d'un module de cours parmi les suivants : « Économie Écologie », « Système d'Informations et Projet de Territoire », « Paysages et Temporalités », « Théorie et Idéologie » _38h
- de l'Observatoire des situations_30h
- de Atelier International en semestre 2 : 35h

- du suivi des mémoires : 22h

En HMO, assurer le suivi d'un groupe d'ADE en tant que directeur d'études et intervenir dans une des sessions thématiques.

Scientifique

- S'inscrire dans l'une des six équipes de recherche de l'ENSAPLV et développer une problématique scientifique portant sur le renouvellement des processus de fabrique de la ville à l'articulation des pratiques d'acteurs et des réponses spatiales.
- Contribuer à la diffusion et à la valorisation de la recherche, notamment au sein des enseignements dans chacun des trois cycles.
- Participer aux activités de recherche, conférences et séminaires organisés par les équipes de recherche de l'ENSAPLV. Contribuer, entre autres, à l'animation des travaux doctoraux, comité de suivi de thèse, etc.

Autres tâches

Participation à la vie de l'école : Participation aux instances, groupes de travail ou coordination mise en place à l'ENSAPLV (CPS, Domaines d'Etudes, CS) ; sélection des primo-entrants ; participation à des jurys (PFE, mémoires, etc.)

3 000 caractères au maximum, espaces compris

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées

- 🕒 Expérience solide de l'enseignement et de la recherche en architecture, articulée à la question des mutations territoriales et des pratiques d'acteurs (participation à des programmes de recherche, publication, colloques, montage de dossiers de demande de financement, ...).
- 🕒 Capacité à mettre en place des partenariats pédagogiques avec des acteurs territoriaux et universitaires en France comme à l'international.
- 🕒 Capacité à articuler pratiques pédagogiques et pratiques professionnelles dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme dans une perspective de diffusion de connaissance et de construction croisée des savoirs et compétences des acteurs.
- 🕒 Expérience professionnelle dans le domaine de l'architecture et du projet architectural est nécessaire.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Domaine d'Etude attendu « Habiter les mondes urbains » ;

Rattachement effectif à l'une des équipes de recherches de l'ENSAPLV.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- 🕒 Double formation d'architecte et d'urbaniste
- 🕒 Être titulaire d'un doctorat en lien avec les attendus du profil de poste
- 🕒 Solide expérience de l'enseignement auprès de différentes formations contribuant à la question de la ville et des territoires.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA **PARIS LA VILLETTE**

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

Personne à contacter (A compléter par l'ENSA si besoin)

Autre personne à contacter (A compléter par l'ENSA si besoin)

Adresses électroniques uniquement